

Coopération franco-algérienne

Les écoles françaises et algériennes de formation du personnel de l'administration pénitentiaire ont signé, hier, une convention de jumelage dans le but de renforcer les échanges d'expérience en matière de formation et d'activités pédagogiques au profit des cadres et formateurs des deux écoles.

« les efforts déployés en Algérie en matière de modernisation et d'humanisation des prisons, et ce dans le cadre de la réforme de la justice. A ce titre, notre visite à la prison de Tizi Ouzou a été très riche en enseignements ». Interrogé sur le nombre de détenus en France, M. Vin a expliqué qu'il existe actuellement « 60 000 détenus qui purgent leurs peines en dehors des structures pénitentiaires. Le reste entre 40 et 50 000 détenus dans les prisons ». **Pour lui, le système carcéral français diffère de celui de l'Algérie, puisqu'il privilégie les cellules individuelles**, ce qui n'est pas le cas pour notre pays, où les prisons héritées de l'ère coloniale, sont constituées de cellules collectives

Interrogé sur la problématique des suicides dans les prisons françaises, M. Vin a déclaré que 120 détenus se donnent la mort, chaque année, sur une population carcérale de près de 80 000 détenus. « Ces prisonniers sont généralement des dépressifs. Avant même qu'ils ne soient incarcérés, ils souffraient de ces maladies.

Surpopulation dans les établissements pénitentiaires

le problème du surnombre se pose désormais avec acuité, avec toutes les conséquences de promiscuité entre personnes mineures et adultes dans les cellules d'une part, et les mauvaises conditions d'incarcération d'autre part.

le recours, souvent abusif, à la détention préventive est la principale cause de ce phénomène qui ne cesse de nuire aux personnes, malgré les dispositifs mentionnés clairement dans le code de procédure pénale qui prévoit aussi, comme autres mesures, la liberté provisoire et la mise sous contrôle judiciaire

L'ultime recours des prisonniers

Ultime recours des détenus, les grèves de la faim et les mutineries se multiplient à un rythme effrayant dans les prisons algériennes.

La vague de mutineries de 2002, pour ne citer que les plus marquantes, survenues dans plusieurs villes du pays, avait suscité l'émoi chez l'opinion publique quant aux mauvaises conditions de détention. Entre avril et mai, douze incendies volontaires se sont déclarés, faisant presque 50 morts et une centaine de blessés. En mettant le feu à leurs matelas, les prisonniers espéraient attirer l'attention des autorités sur leur malaise, ce qui a remis sur le tapis l'urgence des réformes pénitentiaires. Le nombre élevé de victimes est dû au surpeuplement des prisons, dont l'une des principales causes demeure le prolongement abusif des détentions provisoires. La maison d'arrêt de Chelghoum Laïd (Mila), d'où le feu est parti, dispose d'une capacité d'accueil optimale de 115 détenus, alors qu'elle en abrite plus du

double. Les 42 victimes, dont 20 sont mortes par asphyxie, étaient en attente de jugement dans une salle prévue pour 15 détenus. Les geôles se resserrent dramatiquement : alors que la population carcérale a dépassé la barre des 40 000 détenus, répartis sur 127 prisons à travers le territoire national, la superficie occupée par chaque détenu est de 1,86 m², alors que la norme internationale est 12 m². Les statistiques en disent long sur le drame qui affecte cette population. Pour la même raison, une soixantaine de détenus avait observé une grève de la faim, il y a de cela une année, à la prison de Serkadji (Alger). Une prison dont la fermeture, prévue depuis quelques années, a été retardée en raison des retards accusés dans la réalisation de nouveaux pénitenciers. Lors d'une conférence de presse tenue le 15 juin dernier, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Belaïz, a annoncé que toutes les affaires allaient être expédiées avant le 31 décembre. Cette mesure entre dans le cadre de la réforme de la justice, dont un rapport avait été livré le 11 juin 2000 par la commission présidée par Maître Mohand Issaâd, après 8 mois de réflexion. Malgré un exposé sans complaisance des tares du système judiciaire en Algérie, les recommandations de la commission Issaâd n'ont pas eu de suites notables. Manque de moyens ou de volonté politique ? Toujours sans complaisance, Me Issaâd a déclaré, dans un entretien publié par El Watan le 26 mai dernier, que le rapport qu'il a remis n'a toujours pas été appliqué. « Je constate que l'esprit de la réforme que nous avons proposée n'est pas encore à l'ordre du jour », a-t-il constaté, précisant que « le système résiste... »